



## RAPPORT

### ***de la commission d'environnement et d'urbanisme***

au

CONSEIL GENERAL

Concernant

### ***Le crédit d'engagement pour l'agrandissement de l'école de Champsec***

Selon le message du Conseil Municipal du  
19 décembre 2019

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux

La Commission d'Environnement et d'Urbanisme a été chargée de l'examen concernant le crédit d'engagement pour l'extension de l'école de Champsec.

La Commission remercie les 2 services concernés par le message, et particulièrement Monsieur le conseiller communal Sébastien Gattlen, ainsi que MM. Meyer et Chabbey pour les explications données lors de la visite sur le terrain et pour les réponses fournies aux questions de la commission.

La commission remercie également Monsieur Alain Grandjean, directeur du CO de la Tuilerie à St-Maurice, pour la visite de son établissement scolaire, montrant une bonne illustration entre le projet de l'école de Champsec et ce CO.

La Commission s'est réunie à 3 reprises pour examiner la demande.

## **I ENTREE EN MATIERE ET VOTE D'ENTREE EN MATIERE**

La Commission a pris connaissances des documents et annexes concernant l'objet pré-cité.

La Commission a accepté l'entrée en matière à l'unanimité des **11** membres présents.

## **II EXAMEN DU PROJET**

### **1 Questions**

La Commission a soulevé les interrogations et remarques suivantes :

#### **Est-il prévu de créer des classes spécialisées aussi dans le centre scolaire de Champsec ou seul le centre de la Bruyère accueillera ce type de classe ?**

Comme le centre de la Bruyère accueille les classes d'adaptation 2 (enfants polyhandicapés), ce qui implique des investissements importants et des installations particulières prises en charge par l'office cantonal de l'enseignement spécialisé, tous les enfants au bénéfice de ces mesures de l'enseignement spécialisé continueront à fréquenter le centre de La Bruyère et n'iront pas dans le centre de Champsec (ancien ou nouveau bâtiment).

#### **Comment a-t-on déterminé le nombre de salle de gym nécessaire et le nombre de place dans les gradins (200) ?**

Au niveau scolaire, le besoin de salles de gymnastique se détermine en fonction du nombre de cours. Nous comptons à ce jour, pour ce centre, 16 classes de 3 à 8H. Selon la grille horaire pour les degrés de 3H à 8H, 3 périodes/classes/semaine sont prévues pour les cours d'éducation physique. Au total, nous avons donc un besoin de 48 périodes pour l'année scolaire en cours. Vu l'augmentation du nombre de classes, nos besoins vont eux-aussi

encore croître. Si l'on tient compte de la présence des élèves en classe (28 périodes/semaine en 3H et 4H, 32 périodes de 5H à 8H, deux salles de gymnastique, avec une disponibilité scolaire maximale de 32 périodes/semaine par salle, sont donc absolument nécessaires.

En termes d'activités extrascolaires, une salle double s'impose pour couvrir les besoins d'heures de jeu sur grand terrain, qui, au passage, ne seront pas tous couverts par ces deux nouvelles unités de salle mais grâce aux salles omnisports du nouveau collège, pour le volleyball, le unihockey et le tchoukball.

La norme 201 de l'OFSPPO indique sous « *Locaux pour les manifestations de compétition – Places pour les spectateurs, invités d'honneur et médias : nombre en fonction des besoins* ».

Par conséquent, ce qui a prévalu pour une jauge à 200 places, c'est de profiler cette salle en complémentarité avec les autres salles événementielles de l'EPTM comportant 850 places, pour une salle triple, et en symétrie avec Châteauneuf (196 places), eu égard au besoin, par expérience.

**Places de stationnement : on supprime un certain nombre de places de stationnement au profit des 200 places vélos, mais où a-t-on prévu les places de stationnement à la fois pour les enseignants mais surtout pour les utilisateurs des salles de gym (soir et week-end et notamment avec un potentiel de 200 personnes sur des gradins) ?**

La municipalité a mandaté le bureau d'ingénieurs conseils Citec au printemps 2018. Les recommandations dudit bureau spécialisé ont été intégrées au projet dès la phase du concours d'architecture et se présentent ainsi :

## 1.1. Dimensionnement et localisation du stationnement

### Stationnement voiture des collaborateurs

Selon les approches et ratios usuels, le besoin en stationnement est évalué à **20-25 places pour les collaborateurs**.

Les places de stationnement actuelles sur le site sont entièrement supprimées pour des raisons de conflit et de sécurité, mais également pour libérer le maximum d'espace en faveur des nouveaux volumes.

Dans un premier temps et en attendant que la Ville de Sion précise sa politique stationnement en lien avec l'ensemble de ses sites scolaires, **le parking public (80 places ; gratuit, maximum 5h) à l'angle de la route de Chippis et de la Rue du Parc est retenu pour cet usage**. Le taux d'occupation de ce parking étant faible en journée (moins d'un tiers des places sont occupées entre 7h00 et 18h00), les collaborateurs pourront disposer de ces places moyennant l'octroi d'une vignette stationnement (leur permettant d'aller au-delà de la limite actuelle de 5h).

### Stationnement voiture pour les activités parascolaires

Les besoins supplémentaires engendrés par l'utilisation des salles de gym en soirée et durant le week-end seront **en premier lieu comblés par le même parking public** de la Rue du Parc (entre 40 et 50% d'utilisation dès 18h), puis, en cas de match ou autre événement avec de nombreux spectateurs, par le parking des Échutes actuellement en construction (400 places ; à maximum 10 minutes à pied).

### Dépose-minute

**Six à huit places de dépose-reprise** devront être aménagées le long de la route de Chippis sur une contre-route (et pas directement le long de la route de Chippis). Les véhicules doivent pouvoir arriver et repartir individuellement. Finalement, veiller à bien protéger l'accès piéton, également en franchissement de la contre-route (par exemple par un décrochement vertical).

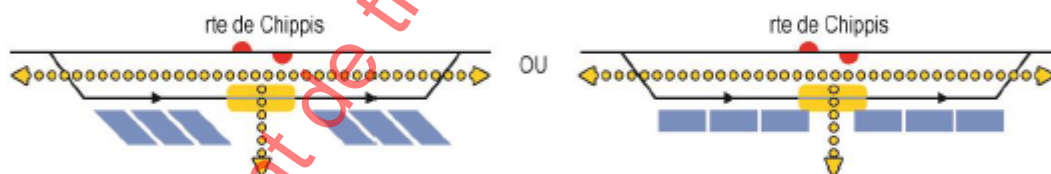


Figure 1 – Concepts d'aménagement possibles de la zone de dépose-reprise

### Stationnement deux-roues

Le stationnement deux-roues se situera côté Sud en entrée de site (accès en site propre, le stationnement voiture ayant été entièrement supprimé) et devra accueillir environ **200 deux-roues**.

## 1.2. Concept accessibilité tous modes

### Modes doux

Les modes doux doivent pouvoir accéder en toute sécurité au site scolaire en **franchissement de la route de Chippis** par le passage inférieur existant à l'Est (liaison en site propre avec le quartier de Vissigen par le Cours Roger Bonvin) par une traversée piétonne à créer pour rejoindre l'arrêt de bus au centre et par un accès piéton au parking de la rue du Parc à l'Ouest.

De même, la suppression des places de parc au Sud permet de sécuriser l'entrée du site par le cheminement piéton déjà existant.

### Transports publics

Dans le cadre des réflexions en cours à l'échelle du réseau de bus de l'agglomération Valais central, une ligne n°12 est prévue sur la route de Chippis avec **un nouvel arrêt « Pâquerettes »** en lien direct avec l'école de Champsec ; l'itinéraire piéton reliant l'arrêt Sud au site devrait être commun avec celui de la zone de dépose-reprise.

### Transports individuels motorisés

Comme mentionné précédemment, **aucun véhicule motorisé n'est autorisé sur le site**, sauf l'accès par un chemin carrossable côté Nord (à partager avec l'accès à la zone de dépose-reprise depuis la route de Chippis) pour les véhicules d'intervention et de logistique. L'accès de ces derniers par le Nord permet d'éviter le transit via le quartier résidentiel Sud de Champsec, garantit la sécurité du cheminement piéton au Sud et offre un accès plus rapide aux véhicules d'intervention.

*Les aspects concernant la route de Chippis (franchissements modes doux, itinéraires cyclables sécurisés, arrêts bus, etc.) sont en cours d'étude dans le cadre du projet de réaménagement de cet axe ; ils sont donc précisés ici à titre indicatif.*



Figure 2 – Figure de synthèse des aspects mobilité (scolaire)

Document de travail à l'usage du Conseil général



Figure 3 – Figure de synthèse des aspects mobilité (parascolaire)

**Quelle est la différence (si il y en a une) de la part de subvention cantonale si une classe d'école est transformée en salle pour l'UAPE (10 classes prévues initialement, puis 1 classe dévolue à l'UAPE in fine)**

La subvention d'investissement attendue pour la construction d'une salle de classe, ainsi que pour sa part d'aménagements extérieurs et pour son mobilier est estimée à Fr. 122'000.-

Pour la partie UAPE, la subvention concerne l'exploitation de la structure d'accueil de la petite enfance et non les montants investis pour les travaux de construction.

A ce titre, l'ASLAE perçoit, comme pour toutes les structures d'accueil, des subventions liées à l'exploitation en relation avec le personnel éducatif (30% de la masse salariale subventionnée par le canton). Pour 24 places, soit une classe de 72m<sup>2</sup>, un montant estimatif de Fr. 50'000.- est versé par le Service cantonal de la jeunesse (30% de Fr. 150'000.-). Ceci permet de réduire les subventions usuelles de la Ville de Sion.

**Coût : Pourquoi le montant de 22 millions pour 10 classes et 2 salles de gym, alors de St-Maurice a construit 34 classes, 20 salles annexes et 2 salles de gym pour 43 millions ? Il y a une économie d'échelle quand on réalise un tel centre scolaire ?**

Une économie d'échelle peut être importante a priori mais aucunement déterminante dans la comparaison des coûts proposée. Le programme des locaux de St-Maurice (aula, réfectoire, cafétéria, administration générale, etc.) diffère fortement de celui de Champsec.

Le montant devisé pour les travaux d'extension du centre scolaire de Champsec correspond au coût moyen pour des constructions similaires réalisées en Valais. (référence : service cantonal de l'immobilier et du patrimoine, ex-SBMA).

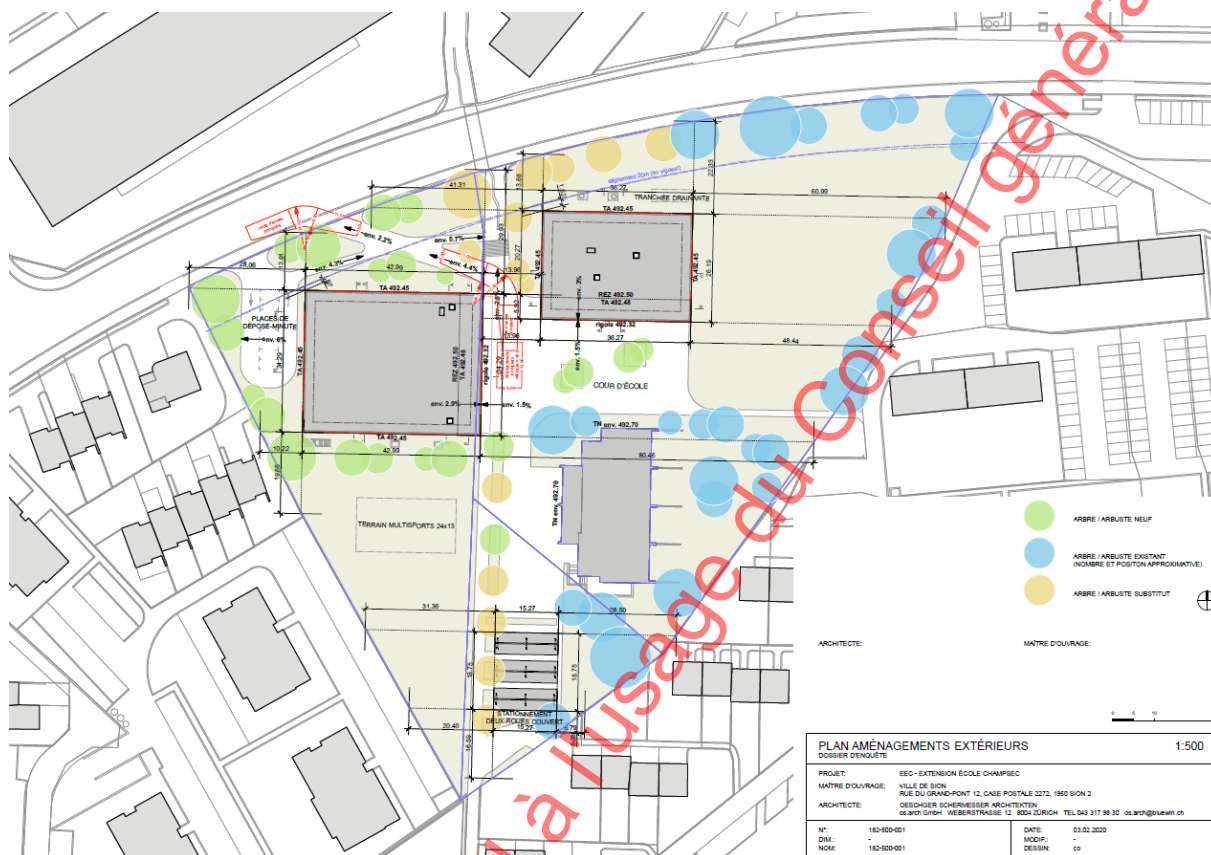
*Remarques de la CEU*

*Si on enlève les coûts de la salle de gym (que l'on considère similaire); la comparaison montre un coût par salle de classe de 650'000 à St-Maurice et 1.3 millions à Champsec. Soit le double !!!*

*Tout en sachant, que les installations techniques à St-Maurice sont plus nombreuses (plus-value supplémentaire : salle de spectacle, réfectoire, dojo, cuisine professionnelle,...) et la qualité des matériaux utilisés (parquet, étude phonique, tableaux interactifs dans chaque salle classe = 1 million d'investissement, fibre optique,...).*

*Des chiffres détaillés sur le coût moyen d'une salle de classe de la part du canton auraient été bienvenus.*

**Aménagements extérieurs : est-il possible d'obtenir un descriptif des aménagements extérieurs prévus (circulation piétonne, cour d'école, arborisation, espace vert,...) ?**



Le chemin des Pâquerettes ainsi que le cheminement le reliant au voisinage du côté est sont maintenus. Un cheminement complémentaire sera créé dans la partie nord-ouest du chemin des Pâquerettes pour assurer la liaison avec la future zone de dépose-minute et garantir l'accessibilité occasionnelle au centre du site à quelques véhicules autorisés (camions pompiers et autres véhicules utilitaires).

La cour d'école du nouveau bâtiment se situera au centre de gravité des trois volumes bâtis. Son emplacement correspond à l'espace situé aujourd'hui entre l'école existante, l'agorespace et le chemin des Pâquerettes. La cour située à l'ouest de l'école existante sera maintenue à titre complémentaire.

Hors surfaces minérales décrites ci-dessus, la majorité des espaces extérieurs resteront ou seront végétalisés. Le terrain multisports ainsi que l'agorespace y trouveront leurs places.

L'arborisation existante située à l'est du site, chemin des Pâquerettes compris, est maintenue ou remplacée selon les exigences du chantier. La partie nord-ouest du site sera arborisée de manière analogue à la partie est. Le plan provisoire présenté ci-dessus est en cours d'analyse par les services de la Ville.

**Durée des travaux : Que se passe-t-il durant les travaux pour la sécurité des enfants et des passants ?**

Le périmètre sécurisé du chantier occasionnera une redéfinition des espaces extérieurs et des accès nécessaires à l'exploitation de l'école existante et au cheminement des habitants du quartier. Afin de pouvoir dissocier le flux des véhicules de chantier de celui des piétons, le trottoir situé au sud de la route de Chippis sera condamné sur une centaine de mètres pour toute la durée des travaux. Les piétons devront alors utiliser le trottoir situé au nord. Un passage piétons provisoire sera aménagé à chaque extrémité du trottoir condamné.

**Transformateur électrique : Pourquoi la ville doit-elle investir pour le transformateur prévu ? Comment se répartissent les coûts des équipements entre Oiken et la ville ?**

Un nouveau transformateur devra être construit pour répondre à la fois à la demande en électricité des bâtiments qui constitueront le centre scolaire et aussi aux futurs développements du quartier. Le calcul de la répartition des coûts engendrés est en cours selon les usages. A ce stade d'avancement du projet, la participation financière de la municipalité est estimée à Fr. 50'000.-

*Remarques de la CEU*

*La réponse n'explique pas pourquoi le prestataire ne prend pas en charge tous les coûts de cette installation.*

*Quels sont les usages en la matière mentionnés dans la réponse de la ville ?*

**Raccordement au CAD : Quelle solution est-il prévu en attendant le raccordement au CAD (et le système de secours par la suite) et quel montant cela représente-il ?**

Il est prévu que le raccordement au CAD puisse se faire dans le même temps que les travaux de construction des nouveaux bâtiments. Dans le cas d'un raccordement différé au CAD, une installation de chauffage provisoire sera réalisée (container de chauffe). Le calcul des éventuels coûts engendrés se fera selon les usages.

*Remarques de la CEU*

*Quels sont les usages en la matière mentionnés dans la réponse de la ville ?*

**Eau chaude dans les classes : Quel est le coût pour mettre de l'eau chaude dans les classes ? (Même sans subvention).**

Le projet prévoit de ne pas installer de l'eau chaude dans les salles de classe dans le respect des directives énergétiques cantonales s'appliquant aux bâtiments subventionnés.

Ledit renoncement n'est pas dicté par des raisons financières. Le coût pour l'équipement des classes en eau chaude est toutefois estimé à Fr. 8'000.-

**UAPE : Comment a-t-on estimé le nombre de places pour l'UAPE ? Ce nombre de dépend-il pas du niveau sociologique du quartier, des habitudes de travail, de la proximité avec l'hyper centre de la ville,... ?**

L'estimation du nombre de places s'est faite en prenant en considération plusieurs éléments :

- La liste d'attente conséquente autant à l'UAPE La Trott' (Champsec) qu'à l'UAPE Les Papivores (Vissigen). Ces deux UAPE prennent en charge des enfants scolarisés à l'école de Champsec. De nombreuses demandes ne peuvent être satisfaites dans ce quartier en plein développement. De plus, l'offre en parents d'accueil dans ce quartier est quasi inexistante.
- Le comparatif avec les autres centres scolaires (nombre d'enfants scolarisés versus nombre de places en UAPE).
- Le besoin de places à 5 ans en sachant qu'il est difficilement compréhensible de créer une nouvelle UAPE qui serait saturée à son ouverture en 2022.
- La volonté du conseil municipal de faire en sorte que les nouvelles UAPE se situent, autant que possible, au sein des bâtiments scolaires en raison d'évidentes facilités pour les élèves.

### III CONCLUSION DE LA COMMISSION ET VOTE FINAL

La CEU a analysé l'ensemble du dossier et peut formuler les remarques particulières suivantes :

#### Salle de Gym

- La CEU salue le projet de salle de gym et notamment son utilisation possible pour les sociétés locales et également l'apport de la salle de réunion, de quartier (espace communautaire).

#### Projet d'extension (salles de classes et UAPE)

- La CEU considère que le projet répond aux besoins identifiés et très attendus pour ces quartiers (Champsec-Vissigen) en forte expansion.
- Les bâtiments s'intègrent parfaitement (notamment hauteur) dans le tissu bâti et non bâti et permet de sauver une partie des espaces verts (et arbres)

#### Mobilité

- La CEU relève une nouvelle fois que ce secteur va connaître une densification drastique du trafic motorisé (service auto+collège+école champsec+salle de sport+caserne+pouponnière+densification immobilière de Champsec) et les mesures de mobilité douce ne pourront pas tout résoudre (et notamment durant la période des travaux).
- Le système de parcage prévu au parking de la chapelle de Vissigen semble judicieux, mais pose toutefois la question de la sécurité des piétons jusqu'au nouveau centre scolaire (passage piéton, trottoir sur la route de Chippis).

#### Coûts

- Vu les gros montants prévus, la CEU s'interroge sur le montant final.
- Les éléments chiffrés dans les réponses aux questions sont lacunaires et ne permettent pas de comparaison sur le coût d'une salle de classe standard.
- La CEU regrette que ces aspects financiers restent en suspend.

La Commission a accepté le projet de crédit d'engagement pour l'école de Champsec à l'unanimité des 10 présents.

Sion, le 10 février 2020

Pour la commission d'environnement et d'urbanisme

**Gérard Varone**



Président

**Alain Turatti**



Rapporteur

Liste des présences :

Nom	22 janvier 2020	3 février 2020	10 février 2020
Gérard Varone	X	X	X
Alain Turatti	X	X	X
Juan Carlos Pallara	X	X	X
Mathieu Gachnang	X	X	X
Gilles Fellay	X	X	X
Sophie Trabacchi	-	X	X
Noémie Kuchler-Mayor	-	X	X
Jean-Daniel Rouiller	-	X	X
Mireille Hofmann Jacquod	X	X	X
Jean-Claude Hirt	X	X	-
Gérard Rossier	X	X	X

Document de travail à l'usage du Conseil général